

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 17/02/2021

BIC - Précisions relatives aux fonds de dotation redistributeurs au regard du régime fiscal du mécénat - Rescrit

Séries / Divisions :

BIC - RICI ; RES - BIC

Texte :

Des précisions sont apportées sur la situation, au regard du régime fiscal du mécénat prévu à l'[article 200 du code général des impôts \(CGI\)](#) et à l'[article 238 bis du CGI](#), des fonds de dotation reversant les produits tirés des dons, qui doivent être incorporés à leur dotation.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-BIC-RICI-20-30-10-15](#) : BIC - Réductions d'impôt et crédits d'impôt - Réductions d'impôt - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Champ d'application - Cas particuliers

[BOI-RES-BIC-000069](#) : RES - Bénéficiaires industriels et commerciaux - Réductions et crédits d'impôt - Précisions relatives aux fonds de dotation redistributeurs au regard du régime fiscal du mécénat

Signataire des documents liés :

Laurent Perrin, chef du bureau fiscalité des transactions et régime fiscal des OSBL